

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 30
- procurations : 6

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-sept et le 13 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, Mme FLORENCE TOULZE, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. JACQUES DAHAN, Mme ELISABETH ATTELAN, Mme ISABELLE SEROR.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à Mme MONIQUE GUEDES), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à Mme ISABELLE GODEAS), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à Mme NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à Mme ELISABETH ATTELAN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN,).

Etaient absents excusés : Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. NICOLAS COSTES.

M. PATRICE ETAVE a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/112

Objet : Nouvelle caserne de Gendarmerie : Désignation de la SA des Chalets/ Garantie des prêts/ Autorisation de signature de la convention quadripartite/ Cession de l'assiette foncière/

Monsieur Le Maire rappelle les termes de la délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2015 relative à l'engagement de la commune à céder à la société Groupe des Chalets, sise 29 boulevard Gabriel Koenigs – CS 23148 – 31027 TOULOUSE Cedex 3, un terrain d'une surface de 6 000 m2 environ à prendre sur les parcelles cadastrées AK 152 et 275, aux fins d'y construire une nouvelle Brigade de Gendarmerie selon les besoins exprimés par la Gendarmerie Nationale, dans les conditions économiques se rapprochant au plus près du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 et de la circulaire du 28 janvier 1993 relative aux conditions de prise à bail par l'Etat des locaux destinés aux unités de gendarmerie départementale.

Comme suite à cette délibération, la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale a prononcé une décision favorable d'agrément de principe immobilier en septembre 2016. Depuis la précédente délibération du Conseil Municipal, le Décret 2016-1884 du 26 décembre 2016 est venu encadrer les opérations immobilières portées par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'HLM au profit de la gendarmerie nationale.

Aussi, la S.A. des Chalets a manifesté son souhait de porter cette opération selon les dispositions de ce décret, qui nécessitent qu'une collectivité territoriale apporte une

garantie pour les prêts contractés pour l'opération et qu'une convention quadripartite soit signée entre l'Etat, la Gendarmerie, la société d'HLM réalisant l'opération et la collectivité apportant la garantie.

Par ailleurs, l'effectif de l'unité de gendarmerie concernée par le projet a été augmenté en 2016, celui-ci étant désormais porté à 1 officier, 25 sous-officiers et 3 gendarmes adjoints volontaires. Cette modification, ainsi que la nécessité d'écarter la ligne Haute Tension de l'emprise du projet impliquent une adaptation du projet et une augmentation de l'emprise foncière nécessaire à sa réalisation.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De désigner la S.A. H.L.M. des Chalets pour conduire le projet de construction d'une caserne de gendarmerie à L'Union, pour un effectif total de 1 officier, 25 sous-officiers et 3 Gendarmes Adjoints Volontaires,
- De s'engager à garantir les prêts contractés par la S.A. H.L.M. des Chalets pour financer ce projet selon les dispositions du décret 2016-1884,
- De s'engager à signer la convention quadripartite qui en découlera dont le modèle type est annexé au décret 2016-1884,
- De rappeler l'implication de la commune dans ce projet au travers de la cession à la S.A. H.L.M. des Chalets de l'assiette foncière nécessaire au projet, d'une superficie de 6 900 m², prélevée sur les parcelles cadastrées AK 152 et AK 275.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De désigner la S.A. H.L.M. des Chalets pour conduire le projet de construction d'une caserne de gendarmerie à L'Union, pour un effectif total de 1 officier, 25 sous-officiers et 3 Gendarmes Adjoints Volontaires,
- De s'engager à garantir les prêts contractés par la S.A. H.L.M. des Chalets pour financer ce projet selon les dispositions du décret 2016-1884,
- De s'engager à signer la convention quadripartite qui en découlera dont le modèle type est annexé au décret 2016-1884,
- De rappeler l'implication de la commune dans ce projet au travers de la cession à la S.A. H.L.M. des Chalets de l'assiette foncière nécessaire au projet, d'une superficie de 6 900 m², prélevée sur les parcelles cadastrées AK 152 et AK 275.

Pour copie conforme,

- Transmis le
- Affiché le

14 DEC. 2017
14 DEC. 2017

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

Le Maire,
Marc PÉRE

